

## **Conseil scientifique de l'estuaire de la Loire**

*Secrétariat : DREAL Pays-de-la-Loire*

*5, rue Françoise Giroud – CS 16326*

*44263 NANTES Cedex 2*

*Contact : Jean-Luc GIRARD*

*Tél. : 02 72 74 76 22*

*Courriel : jean-luc.girard@developpement-durable.gouv.fr*

*www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr*

# **CONSEIL SCIENTIFIQUE DE L'ESTUAIRE DE LA LOIRE**

## **Séance du 5 juillet 2022**

### **AVIS et RECOMMANDATIONS**

#### **sur le projet de Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (Sage) de l'estuaire de la Loire**

Lors de sa séance du 5 juillet, le CSEL a pris connaissance du Schéma d'aménagement et de gestion des eaux de l'estuaire de la Loire.

Il apprécie la qualité et l'ampleur du travail réalisé sur le sujet fondamental de la gestion de l'eau. La présentation par enjeu est utile à la compréhension du Sage mais il est bien évident que les enjeux ne doivent pas être traités séparément vus les forts niveaux d'imbri-cation entre eux.

Le périmètre du Sage est pertinent en ce qu'il prend en compte un territoire en interaction large avec l'estuaire proprement dit, avec une logique de bassins-versants.

Le CSEL, il l'a rappelé à de multiples reprises, souhaite que son avis et ses recommandations soient donnés suffisamment tôt. Or la procédure de révision du Sage de l'estuaire de la Loire arrive à son terme. C'est dans la phase d'élaboration de la stratégie du futur Sage qu'un avis scientifique aurait été le plus utile.

On sait que la gouvernance de l'estuaire de la Loire est déficiente voire inexisteante consi-dérant le périmètre complet de l'estuaire, et ceci depuis plusieurs décennies. La gestion de l'eau est de fait à l'interface de nombreuses politiques. Le Sage de l'estuaire de la Loire aurait donc dû pouvoir s'appuyer sur des orientations collectives de gestion de l'estuaire. Faire de la gouvernance un sujet central de la révision du Sage est porteur de légitimation et d'intégration de son plan d'action aux territoires.

Ce contexte est une cause majeure de l'absence d'approche globale et intégrée de l'es-tuaire. Le CSEL a préconisé à plusieurs reprises une étude prospective à moyen et long terme (20 à 30 ans), avec les acteurs du territoire, pour définir des lignes directrices parta-gées pour l'avenir de l'estuaire, porteur d'enjeux nombreux et collectifs. Cela est d'autant plus nécessaire que le changement climatique va produire des effets potentiellement désta-bilisant pour l'estuaire, avec des répercussions environnementales et socio-économiques dont l'anticipation aurait déjà dû être engagée. Plus concrètement, les prévisions de montée significative du niveau de la mer (de l'ordre du mètre avant la fin du siècle, hors prise en

compte des surcotes millénaires) doivent susciter une réflexion sur la gestion de l'eau et des apports de sédiments dans le lit majeur actuel de l'estuaire de la Loire, qui est aujourd'hui très artificialisé (endiguements, étiers, vannes...). Des choix sont peut-être à faire pour laisser l'inondation de certains terrains aujourd'hui exploités, ou au contraire en d'autres secteurs pour favoriser l'élévation du sol par apport sédimentaire naturel, au rythme de la montée de la mer, pour préserver des usages actuels. Le Sage doit être partie prenante de cette démarche indispensable et fédératrice, ce que la révision en cours commence à aborder. Le Sage est à la bonne échelle spatiale pour cela et il a une véritable capacité opérationnelle, il doit se projeter sur un plus long terme pour préparer l'adaptation au changement climatique.

Le CSEL note que la révision du Sage intègre davantage les domaines maritimes et littoraux. Les interactions terre-mer sont effectivement fondamentales pour l'eau. Ce volet doit être développé lors de la prochaine révision.

Dans la même logique, toute approche écologique séparée entre le nord et le sud, entre l'amont et l'aval, n'a pas lieu d'être. Par son caractère très dynamique, soumis aux marées et aux mouvements sédimentaires, le fonctionnement estuarien est un ensemble global avec des interactions multiples dont il faut tenir compte.

L'ambition affichée du projet de Sage, certes en cohérence avec l'importance des progrès à réaliser dans le domaine de l'eau, pose tout de même question. Elle ne paraît pas réaliste en regard des moyens qui devraient lui être affectés. Il faut faire attention à ne pas décevoir en ayant un trop grand décalage entre les besoins identifiés et les possibilités de faire. Il est probablement nécessaire de parler de priorisation des actions parmi les besoins identifiés.

L'état écologique mériterait plus de précision ; notamment le fonctionnement du système estuarien et une synthèse par bassins-versant. Le lit majeur est peu traité, ce qui ne paraît pas cohérent avec le périmètre à raison élargi du Sage. L'approche socio-économique dominante ne doit pas nuire à ce domaine fondamental d'une politique de l'eau.

Enfin le CSEL, même si ce n'est pas l'objet du présent avis, souhaite s'exprimer sur la mise en œuvre de la Gestion des eaux, des milieux aquatiques et de la prévention des inondations (Gemapi). La discussion en séance a confirmé sa mise en œuvre éclatée entre des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI). Une coordination à l'échelle de l'estuaire est absolument nécessaire si l'on veut obtenir des résultats probants. Les plans d'action du Sage et de la Gemapi comportent à l'évidence de nombreux recouplements qui ont eux-mêmes des interactions possibles avec la qualité des écosystèmes aquatiques. Traiter un des sujets sans prendre en compte les deux autres facettes ainsi que le volet socio-économique n'aurait que peu de sens. Les attributions et le territoire d'intervention du Sage estuaire de la Loire lui donnent à l'évidence la vocation de coordonner la Gemapi.

Le 13 juillet 2022,

le président par intérim du  
Conseil scientifique de l'estuaire de la  
Loire



Mario LEPAGE